

Créteil, le 29 août 2018

Le recteur de l'académie de Créteil,
chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les directeurs
des établissements d'enseignement supérieur
techniques privés ou consulaires
de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division de l'enseignement supérieur
DES
Enseignement supérieur privé
technique hors contrat

Affaire suivie par
Jean-François Denic
Téléphone
01 57 02 64 76
Fax
01 57 02 64 89
Mél
Jean-francois.denic
@ac-creteil.fr
Ce.des@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Circulaire n° 2018-073

Objet: Situation administrative et pédagogique des établissements d'enseignement supérieur technique privés ou consulaires de l'académie de Créteil

P.J. : annexes A,B,C,D

Référence: Code de l'éducation article L 731-4

Afin de procéder à la mise à jour des données relatives de votre établissement, je vous remercie de m'adresser, dès que possible et, au plus tard, le **12 octobre 2018**, les pièces suivantes dûment complétées :

Annexe A : Situation administrative de l'établissement

*situation administrative de l'établissement pour l'année universitaire 2018/2019 ;

*liste des formations dispensées et nombre d'élèves régulièrement inscrits ;

Je vous rappelle aussi les points suivants :

*Les créations et suppressions de sections sont obligatoirement déclarées auprès de mes services ;

*Les projets publicitaires me sont communiqués, en trois exemplaires, 15 jours avant le lancement de la publicité. Aucune campagne publicitaire ne peut être diffusée en dehors de cette procédure ;

Annexe B : Situation des personnels de direction et d'enseignement

*Lors d'un changement de direction ou de l'installation de nouveaux formateurs, un dossier complet doit me parvenir.



Annexe C : Rappel des pièces à fournir pour les personnels de direction et enseignant pour diriger ou enseigner dans un établissement technique privé ou consulaire

2

Annexe D : Déploiement des messageries académiques pour les établissements : convergence 2.0

Il est important que nous puissions établir un point de communication et d'échange efficace et sûr.

Dans cette perspective, nous avons procédé à l'ouverture de boîtes mél académiques identifiées sur le numéro UAI de l'établissement sous la forme « ce.UAI-établissement@ac-creteil.fr ». Une note à cet effet vous a été communiquée au mois de juillet 2018 par la Division de l'Enseignement Supérieur.

Vous trouverez en annexe toutes les informations quant au paramétrage technique de ces boîtes qui deviendront l'unique plateforme d'échange de nos informations.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT